

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
28/03/90

Origine :
DGA

Mmes et MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

Réf. :
DGA n° 5/90

Plan de classement :
114

Objet :
RELATIONS AVEC LES SECTIONS LOCALES MUTUALISTES RELEVANT DE L'ARTICLE L. 211-4
DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE.

Les CPAM doivent demander aux Sections Locales Mutualistes de l'article L. 211-4 de leur circonscription, le dénombrement de leurs assurés actifs.

Pièces jointes :

0 1

Liens :

Date d'effet :

Immédiate

Date de Réponse :

15 Mai 1990

Dossier suivi par :

SEREM M. MOULY

Téléphone :

42-79-34-04

@

Direction de la Gestion Administrative

Mmes et MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

Origine :
DGA

N/Réf. : 05/90 SEREM

Objet : Relations avec les Sections Locales Mutualistes relevant de l'article L. 211-4 du Code de la Sécurité Sociale.

A la suite de la mise en place des COPAC dans les Caisses Primaires, le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale a demandé que les Sections Locales Mutualistes, qu'elles soient de fonctionnaire, relevant de l'article L. 211-4, ou d'étudiants, soient soumises au même objectif de gestion que les Caisses, à savoir, à fonctions identiques, obtenir des coûts comparables à la moyenne des 50 premiers organismes.

Après une très large concertation entre le Ministère chargé de la Sécurité Sociale, la CNAMTS et les Sections Locales de Fonctionnaires, des dispositions réglementaires nouvelles vont être prises dans ce sens.

En ce qui concerne les Sections Locales dites de l'article L. 211-4, les remises de gestion sont fixées par les Conseils d'Administration de chacune des Caisses Primaires, les dotations étant attribuées ultérieurement par la Caisse Nationale.

Pour déterminer l'objectif de gestion assigné à chaque Section Locale Mutualiste, il est nécessaire que vous demandiez à chacune d'entre elles, le nombre d'assurés actifs mouvementés, ainsi que le nombre de cellules-actes dans le cadre de l'année 1988, période de référence qui a été retenue par la Caisse Nationale pour les COPAC 1989-1991.

Pour que les éléments recueillis soient comparables, vous trouverez, ci-joint, l'analyse faite pour établir les programmes qui ont permis aux CETELIC de fournir les résultats des Caisses Primaires.

Dès que vous aurez reçu les résultats des Sections Locales habilitées par votre organisme, vous voudrez bien me les communiquer, et mes services vous préciseront alors l'objectif à atteindre pour chacune d'elles.

Avant tout envoi, je souhaite que vous fassiez les contrôles de vraisemblance des chiffres fournis en effectuant des comparaisons avec d'autres paramètres (par exemple, pourcentage d'assurés actifs de chaque Section Locale Mutualiste par rapport au total des assurés actifs de votre Caisse, et pourcentage des dépenses de chaque Section Locale Mutualiste par rapport à la Caisse).

Je souhaite que vous me fassiez parvenir ces résultats pour le 15 mai.

Le Directeur de la
Gestion administrative,

François POISNEUF

ORIGINE CNAMTS DGA/DEMIO ESP/SCR	SYSTEME CENTRAL DE REFERENCE	DOSFNC.SC
	STATISTIQUES DES CPAM	PAGE : 1
CREATION 02-02-88	SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES	MISE A JOUR 20-12-88



ANALYSE FONCTIONNELLE

MARS 1989

ORIGINE CNAMTS DGA/DEMIO ESP/SCR	SYSTEME CENTRAL DE REFERENCE	DOSFNC.SC
	STATISTIQUES DES CPAM	PAGE : 2
CREATION 02-02-88	SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES	MISE A JOUR 20-12-88

SOMMAIRE

Présentation	page 3
Dénombrements des matricules	page 4
Dénombrements des décomptes et prestations	page 5
Informations à mémoriser par chaque cetel(ic)	page 9
Informations à éditer par chaque cetel(ic)	page 11
Dessin de chaîne	page 12

ORIGINE CNAMTS DGA/DEMIO ESP/SCR	SYSTEME CENTRAL DE REFERENCE	DOSFNC.SC
	STATISTIQUES DES CPAM	PAGE : 3
CREATION 02-02-88	SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES	MISE A JOUR 20-12-88

1 - PRESENTATION

Cette application centrale commune permet de fournir des indicateurs de gestion concernant l'activité des organismes.

La statistique d'activité des CPAM porte sur :

- des dénombrements d'assurés (matricules) ayant perçu au moins une fois des prestations dans la période considérée (généralement l'année civile)
- des dénombrements de décomptes et de cellules-acte

en distinguant les affiliés et les non affiliés.

En règle générale, les tableaux comportent les résultats statistiques d'une année (de Janvier à Décembre) et doivent être communiqués à la CNAMTS.

Mais il est possible d'éditer les tableaux mensuellement pour des besoins spécifiques aux CPAM.

REMARQUE

La présente refonte consiste à un nouveau mode de dénombrement des décomptes et des cellules actes et s'applique à compter de l'exploitation des fichiers de décomptes de l'année 1989 (Janvier 1989).

ORIGINE CNAMTS DGA/DEMIO ESP/SCR	SYSTEME CENTRAL DE REFERENCE	DOSFNC.SC
	STATISTIQUES DES CPAM	PAGE : 4
CREATION 02-02-88	SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES	MISE A JOUR 20-12-88

2 - DENOMBREMENTS DES MATRICULES

Dénombrements par organisme des matricules ayant perçu au moins une fois des prestations dans la période considérée (en principe, l'année).

2.1 - Dénombrement "matricules" AFFILIES dans la circonscription

⇒ tout matricule pour lequel la CPAM d'affiliation est la CPAM gestionnaire.

Le code affiliation est 1.

2.2 - Dénombrement "matricules" NON AFFILIES

⇒ tout matricule non comptabilisé en "1".

Le code affiliation est 0

ORIGINE CNAMTS DGA/DEMIO ESP/SCR	SYSTEME CENTRAL DE REFERENCE	DOSFNC.SC
	STATISTIQUES DES CPAM	PAGE : 5
CREATION 02-02-88	SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES	MISE A JOUR 20-12-88

3 - DENOMBREMENTS DES DECOMPTES ET PRESTATIONS

3.1 - NOMBRE DE DECOMPTES

En respectant les critères SMP (dernières spécifications) mais en tenant compte, en plus, de la production Budget Global. (un compteur particulier donnera le nombre de décomptes BG par CPAM).

Les matricules fictifs doivent être pris en compte (IVG, cures ...).

Un Décompte est constitué de cellules-actes identifiées par :

- un même matricule
- un même bénéficiaire
- un même risque au sens maladie, maternité, accidents du travail, invalidité, décès ...

pour la maladie, il convient de distinguer :

- . la maladie avec ticket modérateur
- . la maladie sans ticket modérateur
- une même référence d'archive

A noter que la référence "archive" varie en fonction du mode de saisie :

- en laser, elle est constituée par :
 - . un millésime
 - . un quantième
 - . un numéro de centre
 - . un numéro de terminal
 - . un numéro de liasse
 - . un numéro d'ordre (ou famille) dans la liasse
 - . un numéro de décompte

ORIGINE CNAMTS DGA/DEMIO ESP/SCR	SYSTEME CENTRAL DE REFERENCE	DOSFNC.SC
	STATISTIQUES DES CPAM	PAGE : 6
CREATION 02-02-88	SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES	MISE A JOUR 20-12-88

- en VI, on trouve :
 - . un millésime
 - . un centième
 - . un numéro de centre
 - . un numéro de liquidateur
 - . un numéro d'ordre (numéro de décompte)

- en interface Tiers, on trouve :
 - . un millésime
 - . un centième
 - . un numéro de centre
 - . un numéro de lot
 - . un numéro d'ordre

C'est parmi cet ensemble Décompte que les cellules actes doivent être comparées les unes par rapport aux autres en vue de procéder à leurs dénombrements après abandon des cellules actes redondantes.

NB : un décompte ne comportant que des lignes actes non comptabilisées ne doit pas être pris en compte.

ORIGINE CNAMTS DGA/DEMIO ESP/SCR	SYSTEME CENTRAL DE REFERENCE	DOSFNC.SC
	STATISTIQUES DES CPAM	PAGE : 7
CREATION 02-02-88	SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES	MISE A JOUR 20-12-88

3.2 - NOMBRE DE CELLULES ACTES

- PROCEDURES DE DENOMBREMENT DES CELLULES ACTES

- . Cellules de paiement d'actes professionnels, d'hospitalisation séjour, d'indemnité journalières, cellules décès

Une cellule acte est à dénombrer chaque fois que l'une au moins des informations ci-après est différente :

- le code acte
- le prescripteur
- le prix unitaire (tarif différent des actes)
- le taux de remboursement
- l'exécutant

Les changements des autres éléments constitutifs de la cellule, en particulier les dates d'exécution et la quantité, sont ignorés au niveau des dénombrements de cellules.

- . Cellules de prestations sanitaires diverses

Une cellule acte doit être dénombrée chaque fois qu'il y a différence sur l'un des éléments suivants :

- le code acte
- le prescripteur
- le taux de remboursement
- l'exécutant

Pour cette catégorie de cellules actes, le prix unitaire est ignoré dans le dénombrement, puisqu'il est susceptible de changer d'une ligne par rapport à l'autre, en pharmacie notamment.

ORIGINE CNAMTS DGA/DEMIO ESP/SCR	SYSTEME CENTRAL DE REFERENCE	DOSFNC.SC
	STATISTIQUES DES CPAM	PAGE : 8
CREATION 02-02-88	SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES	MISE A JOUR 20-12-88

- Il convient de comptabiliser les cellules prestations sauf :
 - les lignes majorations nuit, férié, urgence (sauf KA20)
 - les actes gratuits
 - les mouvements financiers (VI : retenues, Laser : 250,480)
 - les lignes "Forfait journalier statistique" (d'un montant neutre).
 - les lignes "Carence" présentes uniquement dans DEC-ENR ;

- En ce qui concerne les APH, art. 71 et frais de déplacement procéder comme SMP : les lignes sont comptabilisées mais un compteur indique combien d'APH, ... sont présents par CPAM.

- Un autre compteur indiquera le nombre de cellules BG par CPAM.

- La comptabilisation doit être effectuée :
 - par type de saisie :
 - . Externe : BG, Sigma, Interfaces/tiers
 - . Interne : toute autre saisie (Laser, Interprètes VI ...)

Pour DEC-ENR : saisie externe - BG (enr-typ = 109) Sigma, Tiers
(1er car ent-sup = 2)
saisie interne = autres saisies

 - par nature de destinataire du règlement :
 - . Assuré (y compris les paiements aux correspondants d'entreprises, aux tuteurs ou par procuration)
 - . Tiers (y compris les paiements d'IJ aux employeurs)

ORIGINE CNAMTS DGA/DEMIO ESP/SCR	SYSTEME CENTRAL DE REFERENCE	DOSFNC.SC
	STATISTIQUES DES CPAM	PAGE : 9
CREATION 02-02-88	SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES	MISE A JOUR 20-12-88

4 - DESCRIPTION DES ENREGISTREMENTS

<u>Enregistrement EN-TETE</u> =	longueur	valeur
(un par cetel(ic) et par fichier SC)		
Numéro de la CPAM	9(3)	zéros
Initialisé à zéros	X(13)	zéros
Initialisé à zéro	9	zéro
Année et mois concernés	9(7)	000AAMM
Compteur initialisé à zéros	9(10)	zéros
Compteur initialisé à zéros	9(10)	zéros
Compteur initialisé à zéros	9(10)	zéros
Compteur initialisé à zéros	9(10)	zéros

<u>Enregistrement DETAIL</u> =	longueur	valeur
Numéro de la CPAM	9(3)	CPAM
Numéro d'immatriculation	X(13)	NIR
Affilié ou non affilié	9	1 : affilié 0 : non aff.
Nombre de décomptes	9(7)	nombre
Nbr cellules saisie interne payées à l'assuré	9(10)	nombre
Nbr cellules saisie interne payées à un tiers	9(10)	nombre
Nbr cellules saisie externe payées à l'assuré	9(10)	nombre
Nbr cellules saisie externe payées à un tiers	9(10)	nombre

<u>Enregistrement BUDGET GLOBAL</u> =	longueur	valeur
Numéro de la CPAM	9(3)	CPAM
Numéro d'immatriculation	X(13)	9999999999997
Initialisé à zéro	9	zéro
Nombre de décomptes budget global pour la CPAM	9(7)	nombre
Initialisé	9(30)	zéros
Nbr cellules BG pour la CPAM	9(10)	nombre

ORIGINE CNAMTS DGA/DEMIO ESP/SCR	SYSTEME CENTRAL DE REFERENCE	DOSFNC.SC
	STATISTIQUES DES CPAM	PAGE : 10
CREATION 02-02-88	SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES	MISE A JOUR 20-12-88

Enregistrement de CORRECTION

	longueur	valeur
Numéro de la CPAM	9(3)	CPAM
Numéro d'immatriculation	X(13)	9999999999997
Initialisé à zéro	9	zéro
Nombre de décomptes concernés pour la CPAM	9(7)	nombre
Nbr d'APH payées à un tiers	9(10)	nombre
Nbr cellules frais de déplacement	9(10)	nombre
Nbr cellules art. 141	9(10)	nombre
Nbr cellules art. 71	9(10)	nombre

Enregistrement de FIN :

	longueur	valeur
Numéro de la CPAM	9(3)	CPAM
Numéro d'immatriculation	X(13)	9999999999997
Initialisé à zéro	9	zéro
Nombre de décomptes total	9(7)	nombre
Nbr total saisie interne payées à l'assuré	9(10)	nombre
Nbr total saisie interne payées à un tiers	9(10)	nombre
Nbr total saisie externe payées à l'assuré	9(10)	nombre
Nbr total saisie externe payées à un tiers	9(10)	nombre

Le fichier SC-ENR sera constitué tous les mois par chaque CETEL(IC). (Un enregistrement détail par décompte exploité).

Un utilitaire permettra d'effectuer un tri/fusion/cumuls de plusieurs fichiers pour obtenir un fichier unique :

- pour une période donnée (année civile en général)
- par site informatique
- trié par CPAM/Matricule
- comportant :
 - . un enregistrement par matricule
 - . un enregistrement budget global par CPAM
 - . un enregistrement corrections par CPAM
 - . un enregistrement total par CPAM

Les fichiers mensuels SC-ENR devront être conservés par les CETEL(IC) dans le but éventuel d'effectuer des statistiques nationales.

ORIGINE CNAMTS DGA/DEMIO ESP/SCR	SYSTEME CENTRAL DE REFERENCE	DOSFNC.SC
	STATISTIQUES DES CPAM	PAGE : 11
CREATION 02-02-88	SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES	MISE A JOUR 20-12-88

5 - INFORMATIONS A EDITER PAR CHAQUE CETEL(IC)

UN TABLEAU PAR CPAM destiné à la CNAMTS

Nom et numéro de la CPAM

Matricules affiliés

nombre matricules
nombre décomptes
nombre cellules
nbr cel. int. assuré
nbr cel. int. tiers
nbr cel. ext. assuré
nbr cel. ext. tiers

Matricules non affiliés

nombre matricules
nombre décomptes
nombres cellules
nbr. cel. int. assuré
nbr. cel. int. tiers
nbr. cel. ext. assuré
nbr. cel. ext. tiers

total
total
total
total
total
total
total

+ COMPTEURS PARTICULIERS

nbr APH - nbr frais déplacement - nbr art. 71 - nbr art. 141

nbr décomptes BG et nombre cellules BG.

+ POURCENTAGES =

% matricules affiliés / total matricules CPAM

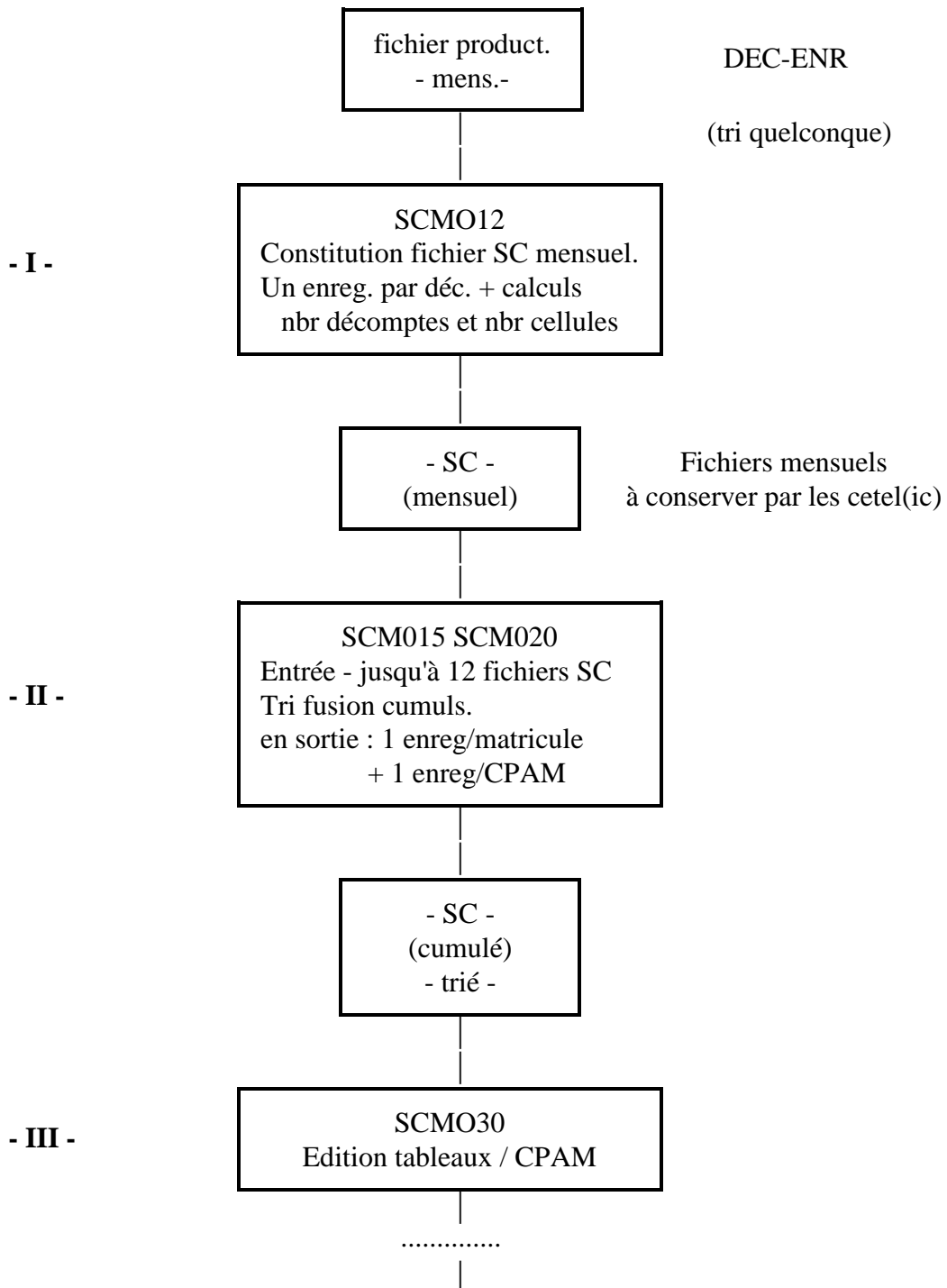
% cellules saisie interne / total cellules CPAM

% cellules saisie interne # affiliés / total cellules CPAM

% cellules saisie interne affiliés / total cellules CPAM

ORIGINE CNAMTS DGA/DEMIO ESP/SCR	SYSTEME CENTRAL DE REFERENCE	DOSFNC.SC
	STATISTIQUES DES CPAM	PAGE : 12
CREATION 02-02-88	SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES	MISE A JOUR 20-12-88

6 - SCHEMA DES TRAITEMENTS



CNAMTS / DGA

ORIGINE CNAMTS DGA/DEMIO ESP/SCR	SYSTEME CENTRAL DE REFERENCE	DOSFNC.SC
	STATISTIQUES DES CPAM	PAGE : 13
CREATION 02-02-88	SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES	MISE A JOUR 20-12-88

7 - PRESENTATION DE LA MAQUETTE D'EDITION

STATISTIQUES PAR CPAM

CPAM : 999 XXXXXXXXXXXXXXXX PERIODE DU JJ/MM/AA AU JJ/MM/AA

1) PRODUCTION

ELEMENTS DE CALCUL		ASSURES AFFILIES	ASSURES NON AFFILIES	TOTAUX
MATRICULES		9999999999	9999999999	9999999999
DECOMPTES		9999999999	9999999999	9999999999
CELLULES ACTE		9999999999	9999999999	9999999999
SAISIE INTERNE	ASSURES	9999999999	9999999999	9999999999
	TIERS	9999999999	9999999999	9999999999
SAISIE EXTERNE	ASSURES	9999999999	9999999999	9999999999
	TIERS	9999999999	9999999999	9999999999

ORIGINE CNAMTS DGA/DEMIO ESP/SCR	SYSTEME CENTRAL DE REFERENCE	DOSFNC.SC
	STATISTIQUES DES CPAM	PAGE : 14
CREATION 02-02-88	SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES	MISE A JOUR 20-12-88

2) CORRECTIONS

	BUDGET GLOBAL	AVANCES PHARMACIE		ART.71	DEPASS	TOTAUX
DECOMPTES	99999999	99999999				99999999
CELLULES	99999999	99999999	99999999	99999999	99999999	99999999

NOTA

Dans la réalité, les compteurs comportent 10 caractères.

ORIGINE CNAMTS DGA/DEMIO ESP/SCR	SYSTEME CENTRAL DE REFERENCE	DOSFNC.SC
	STATISTIQUES DES CPAM	PAGE : 15
CREATION 02-02-88	SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES	MISE A JOUR 20-12-88

3) RATIOS

MATRICULES AFFILIES	/ TOTAL MATRICULES	Z 99,99 %
SAISIE INTERNE	/ TOTAL CELLULES	Z 99,99 %
SAISIE INTERNE AFFILIES	/ TOTAL CELLULES	Z 99,99 %
SAISIE INTERNE NON AFFILIES	/ TOTAL CELLULES	Z 99,99 %